

**Contrat de saillie d'ALTO DE TALMA**  
**Saison de monte 2019**

**ACHETEUR :**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Mail : .....

**CONDITIONS DE VENTE**

L'acheteur achète à la SC TALMA STALLIONS une saillie d'ALTO DE TALMA aux conditions suivantes :

**1) Frais techniques**

- 286.00 €uros TTC** (HT 260.00 €uros et TVA 10% 26.00 €uros) **en IA congelée** au Haras de Talma
  - 385.00 €uros TTC** (HT 350.00 €uros et TVA 10% 35.00 €uros) **en IA congelée** dans un autre centre d'insémination
- A régler à la réservation, par chèque à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire \*

**2) Solde au poulain vivant**

- 715.00 €uros TTC** (HT 650.00 €uros et TVA 10% 65.00 €uros)
- A régler à la naissance d'un poulain vivant, par chèque à l'ordre de SC Talma Stallions, ou par virement bancaire \*

\*Coordonnées bancaires : SC TALMA STALLIONS, 3 Talma – 08250 Grandpré  
IBAN : FR7610206084129838478883717 AGRIFRPP802

**CONDITIONS D'UTILISATION**

- 1) La saillie est réservée pour la jument : ..... N° SIRE : .....
- 2) La jument sera inséminée avec du sperme congelé dans le centre agréé de: .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... Port : ..... Mail : .....
- 3) L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations, et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- 4) Les frais de pension, de suivi gynécologique, d'honoraires vétérinaires sont à la charge de l'acheteur et seront à régler au centre d'insémination avant le départ de la jument. L'acheteur passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.
- 5) Le prix de la saillie en **IA congelée** comprend l'utilisation et l'envoi de **24 paillettes** de semence congelée. Le présent contrat n'est pas un achat de paillettes, les paillettes non utilisées resteront la propriété du vendeur.
- 6) **La semence congelée sera envoyée, seulement, après réception du présent contrat et du règlement de la réservation et des frais d'envoi de semence. L'envoi des paillettes n'est pas automatique et se fait à la demande du centre d'insémination auprès de SC Talma Stallions (06.28.45.35.99).**  
Le vendeur décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport.
- 7) Le présent contrat **n'autorise pas le recours à l'ICSI** (Injection Intra-Cytoplasmique de Spermatozoïde) ni pour la congélation d'embryons, merci de nous contacter pour un contrat spécifique à ces techniques.
- 8) La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

Fait en double exemplaire le ....., à .....

Le vendeur

L'acheteur

SC TALMA STALLIONS